



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 28246

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'opportunité qui s'offre à notre pays d'exercer la présidence de l'Union Européenne pour améliorer les conditions de la politique agricole commune (PAC) et sauvegarder l'avenir de notre agriculture qui se trouve compromis en de nombreux secteurs. Il lui demande quelles mesures sont prévues à cette occasion pour assurer le revenu agricole avec le maintien des exploitations et la garantie de l'emploi dans nos campagnes qui ont tendance à se dépeupler.

Texte de la réponse

Le bilan de santé de la politique agricole commune (PAC) est en cours de négociation au niveau communautaire. L'objectif de la France, qui préside le Conseil, est d'arriver à un accord avant la fin de l'année sur ce sujet. La négociation du bilan de santé ne remet pas en question l'existence et le niveau des soutiens directs accordés aux agriculteurs. Elle est l'occasion pour l'Union européenne de prévoir des dispositions pour les territoires fragiles. C'est l'objet d'une des propositions de la Commission, qui permet aux États membres de mettre en place des aides destinées aux filières ovine, bovine, laitière et rizicole des régions connaissant des désavantages spécifiques. Il est indispensable que la PAC préserve les équilibres des productions et des territoires ruraux, et permette de maintenir une activité agricole dans tous les territoires, y compris les plus fragiles. Aucune des mesures décidées lors du bilan de santé ne devra menacer l'activité de production de régions entières ou entraîner la déstructuration de filières et la délocalisation de la production de territoires fragiles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28246

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 2008, page 6454

Réponse publiée le : 2 septembre 2008, page 7530